

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Neuvième séance – Mardi 10 septembre 2019, à 17 h 35

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Alonso Unica, M<sup>me</sup> Laurence Corpataux, MM. Stéphane Guex, Jean-Philippe Haas, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Laurent Leisi, Souheil Sayegh et M<sup>me</sup> Albane Schlechten.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire, M<sup>me</sup> Esther Alder, vice-présidente, MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani et Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 29 août 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 10 septembre, mercredi 11 septembre et lundi 30 septembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'espère d'abord que tout le monde a passé un bon été et est en forme pour reprendre cette nouvelle session. Je signale que j'ai reçu ce matin une lettre de M. Apothéloz concernant la proposition PR-1282 qui traite du projet à la route de Vernier 113. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir fait diligence à ma demande de disposer de l'avis de droit y relatif. Le 25 septembre 2019, M. Apothéloz proposera au Conseil d'Etat d'annuler le dernier vote, celui soumis à l'autorité de surveillance de ce Conseil municipal. Sur la base de cet avis du conseiller d'Etat en charge du Service des affaires communales, j'ai déposé une nouvelle proposition, la PR-1375, qui reprend exactement et dans son intégralité la délibération sortie de la commission des finances. Je n'y ai pas ajouté une clause d'urgence car, selon le rétro-calendrier, à deux jours près, le Conseil administratif retirerait la proposition qui n'aurait plus d'objet. Si vous votez ce soir, avec le résultat qui vous appartient, nous aviserons le 30 septembre 2019, en fonction de la décision du Conseil d'Etat. Nous verrons alors s'il invalide le dernier vote sur la proposition PR-1282 qui a eu lieu en juin. Ou alors on pourrait, en connaissance de cause, revoter, ce qui vous appartient aussi.

Je tiens à dire que le fait que je me sois levé, lorsque le problème est apparu, et que j'aie trouvé la situation assez insensée, pour prendre des mots diplomatiques, tient à ce que le vote ne vendait pas notre parcelle, alors qu'on n'achetait pas non plus l'immeuble! Ce qui fait, si nous ne décidons rien avant le 30 septembre, que la municipalité devra envisager de payer des indemnités, puisque l'autorisation de construire tombera le 6 novembre 2019, et notamment le prix de celle-ci au promoteur. Nous serions responsables, nous tous, de n'avoir pris aucune décision, ni pour l'achat ni pour la vente.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Esther Alder seront présentes à toutes les séances de la session. M. Rémy Pagani sera là aussi, excepté celle de demain à 17 h 30. De même pour M. Kanaan, excepté lundi 30 septembre 2019 à 17 h 30. M. Guillaume Barazzone sera là essentiellement aujourd'hui, en tout cas pas demain et peut-être pas non plus le 30 septembre.

J'ai le triste regret de vous faire part du décès de M. Aldo Rigotti, ancien conseiller municipal et vice-président, représentant le Parti du Travail de 1971 à 1995. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

Nous souhaitons à notre collègue Jean-Philippe Haas nos meilleurs vœux de prompt rétablissement, sachant qu'il est hospitalisé.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Taimoor Aliassi du Conseil municipal avec effet au mardi 10 septembre 2019, à 17 h 30. Je prie M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer de lire cette lettre. (*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, secrétaire, lit la lettre.*)

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 27 août 2019

Madame, Monsieur,

C'est avec un grand regret que je dois vous annoncer que, pour des raisons de surcharge de travail, j'ai décidé de démissionner du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Je suis certain que M. Steven Francisco, premier vient-ensuite sur la liste socialiste, continuera notre mission au sein du Conseil municipal pour le bien de la population genevoise.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments distingués.

*Taimoor Aliassi*

**M<sup>me</sup> Maria Casares (S).** Je tiens à remercier notre collègue Taimoor Aliassi et nous regretterons son départ. M. Aliassi a dû quitter l'Iran précipitamment en 1979; il était persécuté par le gouvernement. Il a trouvé refuge à Genève et il est devenu conseiller municipal en 2018. Comme quoi, un parcours aussi difficile aboutit parfois à des solutions très positives.

Taimoor Aliassi a beaucoup amené au groupe socialiste et je voulais l'en remercier. Il nous a apporté son expertise sur les droits humains, sur la justice sociale et les discriminations. Il nous a bien aidés dans toutes les difficultés qu'on a pu rencontrer sur ces sujets-là. Il n'avait pas seulement une perspective nationale, mais également internationale. Tout le groupe et moi-même, nous le regretterons.

Nous sommes tristes mais nous nous réjouissons aussi parce que M. Aliassi est représentant à l'Organisation des Nations unies (ONU) pour l'Association des droits humains des Kurdes en Iran. Cette tâche, très importante pour lui, lui prend plus de temps que prévu et c'est pour cela qu'il a décidé de démissionner du Conseil municipal. Au nom du groupe socialiste, merci à toi, Taimoor, pour tout ce que tu nous as apporté. (*Applaudissements.*)

*(Un don d'honneur est remis par M. Amar Madani, premier vice-président, à M<sup>me</sup> Maria Casares pour M. Taimoor Aliassi.)*

**La présidente.** Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de son remplaçant aura lieu dans les meilleurs délais. J'en profite pour signaler que la prestation de serment de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo, remplaçant M<sup>me</sup> Jannick Frigent Empana, aura lieu dans un instant, le temps de terminer toutes les communications.

Je vous annonce la démission de M. Antoine Maulini, représentant Vert au conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève. Je prie M<sup>me</sup> Fabienne Beaud de lire sa lettre de démission. (*M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, secrétaire, lit la lettre.*)

*Lecture de la lettre:*

Madame la présidente,

C'est avec regret que je présente aujourd'hui ma démission, ne pouvant plus cumuler deux mandats, celui de siéger au Conseil municipal et celui de siéger dans une commission extraparlamentaire. Cette démission deviendra donc effective dès lors que le parti des Verts, section Ville de Genève, désignera une candidate ou un candidat dont la nomination sera validée par un vote du Conseil municipal.

En vous souhaitant une très belle semaine, recevez, Madame la présidente, mes meilleures salutations.

*Antoine Maulini*

**La présidente.** Il est pris acte de cette démission. L'élection de son remplaçant ou de sa remplaçante est prévue ce soir.

Je vous annonce que l'élection d'un-e représentant-e Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Pierre Losio, décédé récemment – il nous manque déjà –, est aussi prévue ce soir.

Le courrier de M. Thierry Apothéloz du 24 juin 2019 invalidant le caractère délibératif du PRD-215 du 27 mars 2019 de MM. et M<sup>me</sup> Jean-Pascal Cattin, Patricia Richard, Vincent Schaller, Alain de Kalbermatten, Léonard Montavon, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Pierre de Bocard, Pascal Altenbach, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Daniel-Dany Pastore: «Pour un point de situation trimestriel relatif à l'état effectif des encours sur les investissements comptabilisés par le département des constructions et de l'aménagement» vous est parvenu électroniquement en date du 28 juin 2019. Celui-ci a donc été transformé en résolution, la résolution R-249.

Une copie du courrier du 25 juin 2019 de l'association Le Pont Genève adressé à M. Sami Kanaan a été transmise aux membres du bureau. Il relève que la visite des huit maires tunisiens en Suisse a été couronnée de succès et qu'un rapport portant sur les acquis de cette visite sera livré ultérieurement.

Le Conseil administratif a adressé un courrier aux membres du bureau du Conseil municipal, en date du 26 juin 2019, relatif à la représentation de la Ville de Genève au sein des conseils de la Fondation d'art dramatique de Genève et de la Fondation du Grand Théâtre de Genève informant ceux-ci que le mandat des représentants désignés par le Conseil municipal en 2015 prendra fin respectivement le 31 août 2020 et au début de septembre 2020.

Le courrier du Service des affaires communales du 28 juin 2019 portant sur les délais relatifs aux élections communales 2020 vous a été transmis par courrier électronique en date du 25 juillet 2019.

Nous avons reçu une copie du courrier du 15 août 2019 du président du Grand Conseil, M. Jean-Marie Voumard, et du sautier, M. Laurent Koelliker, adressé à M<sup>me</sup> la maire Sandrine Salerno, annonçant le retard de l'inauguration de la salle du Grand Conseil. Je prie M<sup>me</sup> Fabienne Beaud de lire ce courrier. (*M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, secrétaire, lit la lettre.*)

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 15 août 2019

Madame la maire,

Quand bien même nous espérions que les travaux de transformation de l'Hôtel de Ville seraient terminés en janvier 2021, des aléas imprévisibles dans l'attribution de certains lots risquent de provoquer un retard de quelques mois sur le chantier.

Nous espérons vivement que le Grand Conseil pourra inaugurer sa nouvelle salle au cours du premier semestre 2021 et que le Conseil municipal de la Ville de Genève pourra ensuite y siéger, selon des modalités pratiques encore à définir.

Dans l'intervalle, nous vous invitons à prendre les mesures utiles, afin que la solution de remplacement trouvée par le Conseil municipal puisse se poursuivre au cours de l'année 2021.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informée lorsque nous connaissons plus précisément la date de fin des travaux.

Veillez croire, Madame la maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Laurent Koelliker*, sautier  
*Jean-Marie Voumard*, président du Grand Conseil

**La présidente.** Nous poursuivons avec les correspondances. Le courrier du Service des votations et élections datant du 21 août 2019 et relatif aux opérations électorales vous a été transmis par courrier électronique le 26 août dernier.

Vous avez reçu par courriel l'avis de droit de M<sup>e</sup> David Hofmann relatif à la procédure de vote de la proposition PR-1282 lors de la séance du 25 juin 2019. Je rappelle que ce document de travail est confidentiel. Le courrier du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, daté du 9 septembre 2019 et adressé au Conseil administratif, abonde dans le sens des conclusions de l'avis de droit. Je prie M<sup>me</sup> Martine Sumi d'en donner lecture. (*M<sup>me</sup> Martine Sumi, secrétaire, lit la lettre.*)

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 9 septembre 2019

Concerne: PR-1282 – procédure de vote

Madame la maire, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs,

Référence est faite à mes courriers du 12 août dernier sollicitant votre positionnement, ainsi que celui du bureau du Conseil municipal, à propos de la procédure de vote sur la PR-1282 lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin.

J'ai reçu le 4 septembre la réponse de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente du Conseil municipal. L'avis de droit qui y est joint rejoint pleinement l'analyse faite par mes services. Je proposerai donc au Conseil d'Etat l'annulation de la délibération visée. Cette décision ne pourra toutefois formellement pas être prise par le Conseil d'Etat avant sa séance du 25 septembre prochain.

Souhaitant que cette information vous permette de prendre toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt de la Ville de Genève, je vous prie de croire, Madame la maire, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, à l'expression de mes sentiments respectueux.

*Thierry Apothéloz*

**La présidente.** Nous poursuivons avec les communications. Je vous informe que les délais de traitement de l'initiative municipale IN-6 «Genève zéro pub, Libérons nos rues de la publicité commerciale!» sont suspendus, à la suite du recours intenté par M. Boris Calame le 23 mai 2019. Un courriel vous a été adressé à ce sujet, en date du 28 août 2019, précisant que cette information n'a pas été communiquée au Conseil municipal, ni au Conseil administratif, ce qui explique pourquoi le Conseil municipal s'est saisi du rapport y relatif rédigé par le Conseil administratif et l'a renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, le 24 juin dernier. Dès lors, les travaux de commission portant sur l'initiative sont gelés.

Nous adressons nos vifs remerciements aux autorités de Porrentruy pour leur accueil lors de la sortie annuelle du Conseil municipal, le 31 août, notamment à M. Gabriel Voirol, maire de Porrentruy, M<sup>me</sup> Rosalie Beuret et M. Julien Loichat, conseillère et conseiller municipaux, M. François Valley, chancelier, M. Johan

Perrin, président du Conseil de Ville, ainsi qu'à M<sup>mes</sup> Marie-Christine Cabussat, Valérie Hénot, Laura Vincenot et Melissa Schwendimann du Service du Conseil municipal pour l'organisation.

Je vous rappelle qu'il est important de laisser vos cartes dans le dispositif de vote, même en cas d'absence temporaire, cela afin de ne pas fausser les résultats ni perturber le système informatique.

Je vous informe que la motion M-1222<sup>1</sup> du 26 avril 2016, de M<sup>mes</sup> et MM. Vera Figurek, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Pierre Gauthier, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Hélène Ecuyer, «Afin que le Conseil administratif, représenté au conseil de fondation de la FIPOI, fasse toute la lumière et communique publiquement sur les accusations d'éventuels dysfonctionnements au sein de la FIPOI», en traitement à la commission des finances, a été retirée par ses auteurs.

La pétition P-404 «Pour la réparation urgente des ascenseurs de l'immeuble sis au 34, quai du Seujet», qui aurait dû être renvoyée en commission aujourd'hui, a également été retirée par son auteur. Le courrier y relatif vous est parvenu par messagerie électronique le 4 septembre 2019.

Je souligne le fait que le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2020, soit la proposition PR-1380, sera traité demain, à 17 h 30.

J'attire votre attention sur le fait que les délibérations IV et V des comptes 2018, dans la proposition PR-1350, dont le rapport est à l'ordre du jour, comportent plusieurs sous-catégories, et donc plusieurs articles. Afin de tous les soumettre démocratiquement au vote, je les distinguerai par l'intitulé des différents fonds. Par exemple, délibération IV: Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée (trois articles). Délibération IV: Fonds d'assurance des propriétés de la Ville de Genève (trois articles). Et ainsi de suite. La séance du 30 septembre 2019 sera consacrée au traitement des comptes 2018. Une fois celui-ci terminé, nous poursuivrons nos travaux.

Lors de la présente séance, il sera pris acte des décisions de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG), à moins qu'une résolution munie d'une motion d'ordonnement demandant l'urgence ne soit déposée dans les quinze premières minutes de la séance pour exercer un droit d'opposition. A l'heure qu'il est, s'il y a des oppositions, ces motions devraient déjà être déposées.

Enfin, je vous rappelle les nombreux points liés, soit les rapports P-396 A et PRD-155 A; le rapport P-387 A et la motion M-1428; les rapports M-1215 A,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 174<sup>e</sup> année»: Développée, 4820.

## Prestation de serment

Election: Fondation d'art dramatique de Genève

M-1216 A et M-1209 A; les rapports D-39 A portant sur les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> plans financiers d'investissement; les rapports M-1119 A et P-328 A; les rapports D-32.5 A, D-32.1 A et D-32.6 A, relatifs à la Fondetec; les motions M-1419 et M-1422; les motions M-1426 et M-1427; les rapports M-1264 A, M-1266 A et M-1265 A.

**4. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo remplaçant M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, conseillère municipale démissionnaire.**

*M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo est assermentée. (Applaudissements.)*

**5. Election d'un-e représentant-e Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Antoine Maulini, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979 modifiés par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, art. 9 et 10) (RCM, art. 130, lettre B).**

M<sup>me</sup> **Delphine Wuest** (Ve). Pour représenter les Verts en remplacement de M. Antoine Maulini au sein du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, le groupe des Verts présente Anna Vaucher. Journaliste à la *Tribune de Genève* pendant huit ans, elle y a couvert différents champs, dont la culture, qui la passionne. Aujourd'hui, elle travaille au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse en tant que formatrice en communication. Elle gère divers types de projets, notamment la formation de jeunes stagiaires issus des écoles de commerce genevoises. Elle se réjouit d'entrer au conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève à la veille d'un tournant historique, soit l'inauguration de la Nouvelle Comédie à côté de la gare des Eaux-Vives. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'accueillir chaleureusement sa candidature.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Cette candidature étant unique, l'élection a lieu tacitement.

*M<sup>me</sup> Anna Vaucher est élue.*

**6. Election d'un-e représentant-e Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Pierre Losio, décédé (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art.130, lettre B).**

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Mesdames et Messieurs, j'ai cette fois le plaisir de vous présenter la candidature de Marc Dalphin pour représenter les Verts au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Marc Dalphin est aujourd'hui préretraité après avoir travaillé pendant de nombreuses années au Musée d'art et d'histoire. Il a été conseiller municipal en Ville de Genève pendant près de dix ans et, depuis de nombreuses années, il est membre du conseil de la Fondation du Théâtre Saint-Gervais. Je vous remercie d'accueillir chaleureusement sa candidature.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Cette candidature étant unique, l'élection a lieu tacitement.

*M. Marc Dalphin est élu.*

**7. Pétitions.**

**La présidente.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-405: «Pour la pose de toiles solaires anti-UV aux espaces enfants du parc La Grange».

**Pétition du 10 septembre 2019 «Pour la réparation urgente des ascenseurs de l'immeuble sis au 34, quai du Seujet» (P-404).**

P-404

RECII 10  
01 JUL. 2019

**Vincent Milliard**  
Rue des Rois 21  
1204 Genève

**Mme Marie-Christine Cabussat**  
Service du Conseil Municipal  
de la Ville de Genève  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 26 juin 2019

**Concerne :** pétition pour la réparation urgente des ascenseurs de l'immeuble sis au 34 quai du seujet

---

Madame, Monsieur,

Je vous adresse, ci-joint, la pétition pour la réparation urgente des ascenseurs de l'immeuble sis au 34 quai du seujet, sous gestion de la Gérance Immobilière Municipale.

Cette pétition est accompagnée d'un courrier, lui-même co-signé par 161 usagers-ères, adressé à M. Pagni qui est resté, à ce jour, sans réponse officielle.

En vous souhaitant bonne réception.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Vincent Milliard

Annexes : ment.

**Pétition à l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève****Pour la remise à niveau urgente des ascenseurs au 34 Quai du Seujet, immeuble sous gestion de la Gérance Immobilière Municipale**

Nous tenons à porter à votre attention les graves dysfonctionnements des ascenseurs situés dans l'immeuble de 13 étages sis au 34 Quai du Seujet sous gestion de la Gérance Immobilière Municipale. Dans cet immeuble qui accueille une institution de la Petite Enfance (EVE Seujet), une école (centre de jour Horizon) et un nombre important d'habitants (dont des personnes à mobilité réduite), le bon fonctionnement et la sécurité de ces infrastructures sont essentiels.

Sans nous attarder sur l'état général de l'immeuble, il nous semble important de vous faire parvenir nos préoccupations suivantes. Ces dernières années, les trois ascenseurs ont rarement fonctionné simultanément quand, certains jours, aucun des trois ne fonctionnait. Ces pannes ont exacerbé les conflits d'usage entre utilisateurs. Si, ponctuellement, il nous a été communiqué que des maintenances avaient eu lieu, aucune réparation entreprise jusqu'à maintenant n'a permis de résoudre définitivement les problèmes.

De mars à mai 2019 (le personnel administratif de la crèche a envoyé un premier email le 5 mars 2019), le plus grand de ces trois ascenseurs a connu des pannes quotidiennes alors qu'il était toujours en usage. A la suite de plaintes soulignant la dangerosité de l'infrastructure, cet ascenseur a finalement été arrêté le 24 mai dernier. En effet, à la suite d'épisodes de panne (décrochage de l'ascenseur !), des usagers-ères (y compris des enfants) refusaient simplement de l'utiliser. Il est inadmissible que des équipes éducatives, ayant la responsabilité d'enfants, aient été contraintes de faire monter des enfants dans cette infrastructure défailante ! La situation actuelle - le plus grand des ascenseurs est toujours arrêté et les deux autres sujets à des pannes régulières - ne permet plus le bon fonctionnement des institutions, ni la bonne cohabitation entre usagers-ères.

Le 27 mai dernier, nous faisons parvenir un courrier recommandé à M. Pagani (copie Mme Salerno, Mme Alder et la GIM) en charge du Département des constructions et de l'aménagement, avec la signature de plus de 160 usagers-ères. Vous trouverez cette lettre en copie de cette pétition. Aujourd'hui, cette lettre est restée sans réponse officielle.

Nous demandons donc au Conseil Municipal de la Ville de Genève de clarifier la situation avec M. Pagani, de solliciter de manière urgente le remplacement des trois ascenseurs de l'immeuble sis au 34 Quai du Seujet et de, s'il le fallait, débloquer les crédits nécessaires à ces travaux. Il est important que ces infrastructures fonctionnent correctement le plus rapidement possible et, idéalement, pour la rentrée 2019-2020 fixée au 12 août 2019.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)  
Pétitions

637

M. Rémy Pagani, Conseiller Administratif  
Direction du Département des Constructions  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5  
1204 Genève

Genève, le ~~27.05.2019~~ 27.05.2019

Objet : Réparation urgente des ascenseurs au 34 Quai du Seujet

Monsieur le Conseiller Administratif,

Nous tenons à porter à votre attention les graves dysfonctionnements des ascenseurs situés dans l'immeuble de 13 étages sis au 34 Quai du Seujet. Dans cet immeuble qui accueille une institution de la Petite Enfance (EVE Seujet), une école (centre de jour Horizon) et un nombre important d'habitants (dont des personnes à mobilité réduite), le bon fonctionnement et la sécurité de ces infrastructures sont essentiels.

Sans nous attarder sur l'état général de l'immeuble, il nous semble important de vous faire parvenir nos préoccupations suivantes. Ces dernières années, les trois ascenseurs ont rarement fonctionné simultanément quand, certains jours, aucun des trois ne fonctionnait. Ces pannes ont exacerbé les conflits d'usage entre utilisateurs. Si, ponctuellement, il nous a été communiqué que des maintenances avaient eu lieu, aucune réparation entreprise jusqu'à maintenant n'a permis de résoudre définitivement les problèmes.

Depuis plusieurs mois maintenant, le plus grand de ces trois ascenseurs connaît des pannes quotidiennes alors qu'il est toujours en usage. Lors de la montée à certains étages, il connaît un soubresaut accompagné d'un fort bruit qui le font repartir au sous-sol. Ces épisodes, extrêmement impressionnants, poussent certains usagers à éviter, s'ils le peuvent, de l'utiliser. A la suite d'épisodes de panne, il nous a été rapporté que des enfants en ont fait des cauchemars. Il est inadmissible que les équipes éducatives, ayant la responsabilité d'enfants, soient contraintes de les faire monter dans cette infrastructure défaillante ! Tous les usagers ont développé une véritable appréhension, lorsqu'il s'agit d'utiliser cet ascenseur. Aujourd'hui, la situation est simplement devenue intolérable.

Devant l'inaction des différents services de la Ville et l'incurie des prestataires de service censés entretenir ces infrastructures, nous nous voyons dans l'obligation d'exiger dans les plus courts délais le remplacement (ou, à défaut, la complète rénovation) des trois ascenseurs de l'immeuble du 34 Quai du Seujet. Nous vous renvoyons, ici, à vos obligations légales concernant la gestion du patrimoine immobilier de la Ville et votre responsabilité quant à la sécurité des utilisateurs des infrastructures mises à disposition. Nous vous prions donc de nous communiquer (par affichage dans les entrées de l'immeuble et courrier aux institutions), d'ici au ~~03.06.2019~~ 03.06.2019 un plan d'action devant permettre le fonctionnement correct et permanent de ces trois ascenseurs. Ce plan d'action doit être accompagné d'un échéancier arrêtant une date concrète à laquelle ils devront fonctionner.

En l'absence de réponse satisfaisante, nous n'hésiterons pas à alerter les partis politiques ainsi que les médias.

Les usager·es  
(voir annexes)

Copie - Madame Esther Béret, Conseillère Administrative - Département de l'Environnement  
Madame Sandrine Salerno, Conseillère Administrative - Département de l'Urbanisme et de la Voirie  
Séances Transparence / Musée de la Ville

Cet objet est retiré par son auteur.

## 8. Questions orales.

**La présidente.** Je rappelle que vous avez une minute pour poser votre question et que les magistrats ont deux minutes pour y répondre. La première question sera posée par M. Daniel-Dany Pastore. A vous la parole, Monsieur.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Merci, Madame la présidente. J'ai une question très simple. Est-ce que les conseillers administratifs – je les mets au pluriel car on y perd son latin – pourraient nous donner des explications sur l'abattage massif des arbres en ville et aussi dans le canton? Tout le monde est au courant: dans tous les coins, des arbres sont abattus qui ont l'air très sain, apparemment, à voir la coupe. Des camions partent avec des arbres centenaires... La population est très inquiète et je ne suis que le porte-parole des gens qui vous élisent, Messieurs, Mesdames.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je ne vous réponds que partiellement parce que je suis en charge du Service des espaces verts (SEVE), qui ne s'occupe que des parcelles publiques et des espaces à entretenir, pas des abattages pour des questions d'aménagement. Mon collègue Rémy Pagani pourra peut-être compléter à ce sujet.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'on a planté plus de 1300 arbres depuis que je suis arrivé au département et que nous en abattons évidemment quand il y a des problèmes de sécurité qui concernent les passants ou les biens. Chaque arbre est analysé par nos équipes. Il y a aussi des abattages qui sont le fait des crédits que vous approuvez ici, au Conseil municipal, puisque des projets d'aménagement impliquent parfois des abattages d'arbres mais également des replantations, ensuite obligatoires puisque la loi prévoit qu'on doit compenser ces abattages.

On nous demande régulièrement combien d'arbres ont été abattus en ville de Genève. Je ne peux pas répondre à cette question parce que, si je maîtrise avec le SEVE le nombre d'arbres sortis de nos pépinières, celle des Bornaches en particulier, ce qui nous permet de faire un comptage des arbres plantés, le territoire de la Ville comprend aussi des terrains privés sur lesquels des arbres sont abattus. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature est la seule entité à Genève qui puisse vous renseigner sur le nombre d'abattages, puisque c'est lui qui les autorise en dernier lieu, y compris sur terrain privé.

Sachez quand même que la Ville tient à ses arbres, à son patrimoine arboré. On y tient tellement qu'on a identifié chaque arbre. Je vous invite à consulter

le site internet du SEVE, qui répertorie chaque arbre planté sur les cinquante-deux espaces de promenade et de forêt de la Ville, en particulier les arbres remarquables. On essaie d'y apporter grand soin; j'ai mis en place une équipe dédiée aux arbres – avec des dendrologues, des spécialistes... – de manière qu'on puisse replanter dans de très bonnes conditions et s'occuper de soigner les arbres avant l'abattage, qui est l'*ultima ratio*, le dernier recours que nous employons en cas de menace pour la vie, l'intégrité physique des habitants ou des biens.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer** (EàG). J'ai deux courtes questions. La première s'adresse au bureau: comment pouvez-vous justifier la confidentialité de l'avis de droit de M. Hofmann transmis aux conseillers municipaux? Celle-ci a été violée en le transmettant au Conseil administratif, sans respect pour la séparation des pouvoirs, soit dit en passant. Le vote qui s'est déroulé était un événement public et les questions par rapport à ce vote intéressent évidemment la population genevoise en général.

Ma seconde question s'adresse... (*Protestations.*)

**La présidente.** Une seule question, Madame Ecuyer.

*M<sup>me</sup> Annick Ecuyer.* Alors ce sera tout.

**La présidente.** Qui répond? Parce que les questions sont posées au Conseil administratif, pas au bureau... Nous avons donné les explications qu'il était nécessaire de donner à ce sujet tout à l'heure. Je n'ai pas d'autre commentaire, ni information.

La parole est à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. On revient aux arbres. J'ai encore appris récemment que des arbres étaient abattus à la rue Hoffmann en raison d'une surélévation d'immeuble, alors que les architectes sont capables de faire des constructions intégrant des arbres et des forêts. C'est un motif qui paraît surréaliste.

Ma question est la suivante: y a-t-il eu des demandes d'abattage, d'élagage ou de modification des arbres en raison d'un meilleur fonctionnement de la 5G?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** J'aimerais rappeler la procédure. Nous ne traitons aucune demande d'abattage qui concerne des projets autres que ceux de la Ville. (*Remarque de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.*) Je réponds aussi pour M. Pagani, au nom du Conseil administratif. Si des constructions sont le fait de la Ville de Genève, par exemple pour des projets d'aménagement ou de mobilité, c'est la Ville – en l'occurrence le département de M. Rémy Pagani – qui demande au Canton de bien vouloir abattre un certain nombre d'arbres et c'est le Canton qui donne son accord au final.

Pour les projets que vous mentionnez, les demandes formulées par le maître d'œuvre ou le propriétaire de l'immeuble sont adressées directement au Canton. A moins qu'il s'agisse d'une surélévation de la Ville mais, à la rue Hoffmann, cela m'étonnerait... (*Remarque de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.*) La 5G, c'est la même chose. Les demandes sont formulées directement au Canton par les différents exploitants du réseau et elles ne transiteront jamais par le SEVE. A ma connaissance, nous n'avons reçu aucune demande à ce sujet.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai appris tout récemment qu'un certain nombre de conditions cadres existaient pour le déploiement de la 5G, dont le fait d'enlever des arbres qui en gênent la propagation!

Je rappelle que nous avons formellement décidé un moratoire sur la pose de ces antennes. Depuis maintenant presque une année, je refuse systématiquement – et d'ailleurs le Canton nous a suivis – toute installation d'antenne sur les bâtiments de la Ville, même pour la 4G. Non seulement cela mais, comme on me soumet les autorisations pour ce qui est de l'ensemble de la commune, je les refuse systématiquement. Il appartient au Canton de se déterminer mais, jusqu'à preuve du contraire, M. Hodgers a fait valoir qu'il se ralliait à la position de la Ville, qui est de dire qu'on ne débloquera pas la situation tant que les conditions cadres pour le développement de la 5G ne présentent pas la sûreté voulue, y compris du point de vue sanitaire.

**M. Simon Brandt (PLR).** Je ne sais pas à qui de M<sup>me</sup> Salerno ou de M. Kanaan s'adresse ma question; je les laisserai décider. Cet été est décédée une de nos concitoyennes, en la personne de M<sup>me</sup> Monique Barbier-Mueller, mécène connue et propriétaire d'un des plus grands musées privés de la ville. Son décès fait suite à celui de feu son mari en janvier 2017 et, dans les deux cas, aucun membre du Conseil administratif ne s'est déplacé à l'enterrement alors que ces deux personnalités ont beaucoup fait pour notre ville. Ma question est donc de savoir pourquoi.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je réponds en ma qualité de magistrat délégué à la culture. Dans les deux cas, nous avons émis une lettre de condoléances. Je n'ai plus la date exacte mais il me semble que M. Barbier-Mueller est décédé en période de fêtes de fin d'année où j'étais dans l'impossibilité physique d'être à Genève. Quant à M<sup>me</sup> Barbier-Mueller, j'avoue que j'ai appris la nouvelle trop tard pour pouvoir me rendre aux obsèques. Depuis, nous avons écrit.

Un concours de circonstances fait que le musée Barbier-Mueller, par ailleurs partenaire de la Ville en tant que musée privé, accueille justement la prochaine édition de la rentrée muséale le 24 septembre 2019, donc dans deux semaines. Chaque année, dorénavant, nous regroupons tous les musées privés et publics de Genève pour annoncer ensemble la programmation de la prochaine saison, un peu comme les théâtres. Chaque musée, public ou privé, accueille l'événement à son tour et le musée Barbier-Mueller a proposé de le faire pour la prochaine édition, ce dont nous sommes très contents. J'ai pris contact avec la famille, évidemment, et nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir ainsi honorer également la contribution de celle-ci à la vie culturelle genevoise.

**M. Guy Dossan (PLR).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Lorsqu'on octroie une autorisation à un restaurant pour une terrasse, y a-t-il des contrôles périodiques et systématiques sur le respect des surfaces? On connaît beaucoup de restaurants où on voit les marques par terre et où il y a des tables supplémentaires. Sans parler des nuisances, odeurs, bruits qui vont avec...

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je vous confirme qu'il y a des contrôles, Monsieur le conseiller municipal, mais «systématiques», cela ne veut pas dire tous les jours au même endroit. Cependant, les gestionnaires du domaine public s'occupent de cette tâche. Si vous avez un cas d'abus particulier en tête, je vous remercie de bien vouloir me le signaler, de façon que je puisse le relayer au Service de l'espace public.

**M. Antoine Maulini (Ve).** Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et fait suite à un courrier de l'Association Pâquis-Sud/Jean-Marteau qui lui a été adressé au sujet du chantier de réaménagement de la place Jean-Marteau. Celui-ci doit faciliter l'accès à un nouvel hôtel dont l'immeuble se trouve à l'angle de la rue de l'Ancien-Port et du quai Wilson. La question posée dans ce courrier est la suivante et je vous la pose ce soir au Conseil municipal: pourriez-vous confirmer que la Ville fera installer des bacs à fleurs pour empêcher l'usage quasi privatif de la place Jean-Marteau par l'opérateur dudit hôtel et nous renseigner sur toute

autre mesure que la municipalité entend prendre pour garantir au public la pleine jouissance de cet espace?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je crois qu'il y a un petit problème. L'autorisation de construire délivrée voilà trois ans, et à laquelle je vous demande de vous référer, ne prévoit pas explicitement de bacs à fleurs. Elle prévoit une contre-allée à la disposition de toute la population et la disparition d'un certain nombre de places de stationnement compensées dans le parking en construction par l'hôtel en ce moment. Ce seront des places à la disposition de la population pour qu'on n'en perde pas. Toute la place sera ouverte au public, comme cela figure dans l'autorisation de construire. Si ce n'est deux dépose-minute devant l'hôtel, il n'y aura pas de privatisation de cette place. Je m'en suis assuré au niveau de l'autorisation de construire.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Je dois vous donner quelques informations puisque le conseiller administratif Guillaume Barazzone n'est visiblement pas capable de le faire; je les ai trouvées. En 2016, 2017, 2018 et jusqu'à la fin de juin 2019, la Ville de Genève a abattu 1379 arbres et elle en a planté 709, soit un déficit de 670 arbres en trois ans et demi. Ce compte omet bien évidemment le massacre des Allières et les abattages faits récemment à la rue Hoffmann.

Nous avons reçu un plan stratégique de végétalisation de la Ville. Monsieur Barazzone, vous prétendez végétaliser la ville alors qu'il ne se passe pas une seule semaine sans que des arbres remarquables soient abattus.

**La présidente.** Une minute, Monsieur Gauthier. S'il vous plaît...

*M. Pierre Gauthier.* Un arbre a une fonction dépolluante de l'air. Il fonctionne comme plusieurs machines d'air conditionné. Votre programme de végétalisation tend à remplacer les arbres par des pots de fleurs. Ma question: jusqu'à quand cet enfumage durera-t-il?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je décide de ne pas répondre à cette question qui est finalement une attaque politicienne. Je renvoie au plan stratégique de végétalisation. On en a marre de vos attaques incessantes, Monsieur Gauthier; vous devez le respect. Vous posez des questions lors des questions orales et nous ferons un débat lorsqu'il y aura un débat. C'est tout.

**M. Michel Nargi (PLR).** Ma question est pour M. Pagani. J'ai été interpellé par les locataires des Minoteries car, deux semaines après l'installation des digi-codes, il n'y avait toujours pas de barillet du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève. En outre, la porte d'accès pour les handicapés était aussi bloquée; on ne pouvait pas l'ouvrir. Je me suis rendu sur place, j'ai discuté avec un architecte, lequel a constaté les faits et promis d'effectuer le nécessaire le jour même, ce qui a été réalisé environ quinze jours après. Comment peut-on ignorer la sécurité à ce point? Comment peut-on coordonner plus efficacement les travaux aux Minoteries et surtout apporter des solutions à tous ces dysfonctionnements à répétition?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je remercie M. le conseiller municipal d'avoir fait mon travail, puisqu'il s'est rendu sur place et qu'il a discuté avec l'architecte; c'est ce que nous pratiquons.

Je rappelle qu'un groupe est là pour accompagner l'ensemble du processus, long processus qui vise à faire en sorte de déplacer le moins possible les habitants. Théoriquement, nous aurions dû sortir toute la population; certains sont d'ailleurs confrontés à des problèmes physiques. Là, nous avons décidé des opérations tiroirs, c'est-à-dire de mettre à disposition des logements-relais dans l'immeuble, et même dans les allées, puis de faire revenir les gens dans leur appartement rénové. C'est effectivement compliqué et, s'il y a eu des couacs, je vous prie de m'en excuser, bien que je ne sois pas responsable de tout cela. Je prendrai contact avec les médiateurs, payés pour ça, afin de voir si on peut remédier à ces problèmes de sécurisation de serrure, si j'ai bien compris – mais je m'entretiendrai tout à l'heure avec le conseiller municipal qui a soulevé cette question.

**La présidente.** Et le conseiller municipal qui a soulevé cette question fête aujourd'hui son anniversaire. Bon anniversaire, Monsieur le conseiller municipal, cher Michel! (*Applaudissements.*) Ah, et on me souffle que Christiane Leuenberger-Ducret fête aussi son anniversaire ce jour. Bon anniversaire! (*Applaudissements.*) Nous passons à la question suivante. C'est M. Alfonso Gomez qui a la parole.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Madame la présidente. Je suis époustoufflé d'entendre que la 5G nécessite la coupe d'arbres... Je vous remercie de nous avoir donné cette information, Monsieur le magistrat.

Ma question est pour M. Barazzone et je la poserai de manière polie. Est-il possible – et je suis sûr que c'est possible – d'avoir le nombre exact d'arbres

abattus et plantés pendant cette législature, de 2015 à aujourd'hui? Nous avons entendu tout à l'heure un conseiller municipal dire qu'il avait ces chiffres et qu'ils étaient assez effarants. Pouvez-vous les confirmer ou les infirmer?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je réponds volontiers à votre question, dans la mesure où elle est posée avec une élégance qui ne caractérise pas forcément tous les conseillers municipaux dans cette salle.

Il faudrait préciser la question. Encore une fois, nous ne pouvons pas vous donner le nombre d'arbres abattus en ville, puisque bien des arbres sont abattus sur des terrains privés. Dans la mesure où la Ville de Genève n'a pas cette statistique, où seul le Canton la tient, je vous prie de bien vouloir poser la question à ce dernier si vous voulez un calcul exhaustif. Maintenant, je peux me renseigner pour savoir combien d'arbres ont été abattus à la demande du SEVE ou de l'administration municipale. On peut éventuellement obtenir ces chiffres, étant précisé que le SEVE fait des demandes d'abattage pour éviter des chutes d'arbres ou de branches, tandis que le département de Rémy Pagani en fait également, contenues dans les autorisations de construire ou de démolir, qui concernent des projets d'aménagement. On peut essayer de faire ce travail mais cela prendra du temps.

On essaie de faire du numéraire: tant d'abattages, tant d'arbres plantés... Mais il faut aussi voir la taille des arbres, ce qui est important, et où ils se situent. Par exemple, afin de régénérer la forêt, on a abattu des arbres pour en replanter et éviter qu'ils ne puissent plus pousser à l'avenir. Il y a toute une série de cas différenciés. On peut avoir un débat sur les arbres. Je ne me présente pas aux élections, contrairement à un certain nombre d'entre vous qui posez des questions; je le fais donc extrêmement volontiers. Mais faisons-le de manière plus précise qu'en demandant des chiffres bruts qui ne servent à rien, si ce n'est à de la propagande politique.

**La présidente.** Merci, Monsieur le magistrat. J'entends que vous fournirez un tableau très détaillé et je vous en remercie. La parole est à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno ou à M<sup>me</sup> Alder et elle concerne la prise en charge des frais de désinfestation de punaises. Récemment, une locataire de la Gérance immobilière municipale (GIM) a dû faire appel à une entreprise face à un tel problème, aujourd'hui réglé. La GIM refuse de payer la facture.

## Questions orales

Le 29 avril 2019, le Conseil municipal a accepté la motion M-1158, «Punaises de lit: ça vous démange d'agir?». En juin déjà, nous avons reçu la réponse du Conseil administratif, signée par M<sup>me</sup> Alder. On peut y lire, dans un chapitre intitulé «Désinfestation du logement: qui doit payer?», que «les frais de désinfestation d'un logement sont à la charge du bailleur; dans le sens où selon la loi, il est responsable de la sécurité et de la salubrité du logement». La réponse faisait référence à une position de l'Association suisse des locataires. Il incombe par contre au locataire d'avertir sa régie au plus vite. Dans ce cas, la gérante affirme que la locataire est responsable, et qu'elle doit donc payer, étant donné que ses voisins n'ont pas été infestés.

**La présidente.** La minute est passée, Madame la conseillère municipale. Vous voulez bien poser votre question, s'il vous plaît?

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Lors de l'audition de M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne en commission, comme dans la réponse du Conseil administratif, il a été clairement dit que le bailleur devait prendre en charge la désinfestation. Pourquoi la pratique concrète peut-elle être si différente? Pourquoi la GIM insiste-t-elle pour faire payer cette personne?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je ne répondrai pas sur la partie concernant la GIM.

Les punaises de lit sont une calamité pour beaucoup de propriétaires et de locataires. A ma connaissance, c'est au locataire de prouver qu'il n'est pas responsable de l'infestation de punaises. Les coûts pour la désinfestation sont assez importants, raison pour laquelle le Service social, dans ses enveloppes d'aide ponctuelle, la finance parfois. Quelques-uns de nos locaux ont même été infestés. Parmi les hébergements d'urgence, je pense à l'abri des Vollandes: nous avons eu une infestation de punaises. Il est vrai que c'est un fléau et la loi demande que les propriétaires financent la désinfestation, pour autant que le locataire puisse prouver qu'il n'est pas à l'origine de la situation, ce qui est extrêmement difficile, comme vous l'imaginez.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et porte sur les fouilles archéologiques du bastion de Saint-Antoine, qui se déroulent depuis de très longues années et donnent parfois le sentiment d'un site à l'abandon. J'aurais souhaité savoir quand ce lieu, qui offre une belle vue sur Genève, sera rendu aux Genevois et réaménagé pour accueillir, je crois, un

musée exposant les vestiges du site. Un concours avait été lancé en 2016, me semble-t-il, mais, au rythme où vont les travaux, on pourra exposer dans ce musée les outils utilisés par les premiers ouvriers de ces fouilles. Pourra-t-on bientôt avancer sur ce site, Monsieur Pagani?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je remercie M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis pour sa question; elle me permet de mettre les choses au point. Il s'agit d'une exceptionnelle église funéraire des Celtes, qui étaient nos ancêtres, d'où 200 cadavres ont été exhumés, si j'ose dire. De plus, les fondations d'une villa romaine ont également été découvertes à cette occasion. C'est dire le travail en profondeur qui a été mené d'un point de vue archéologique. Une préservation du site a aussi été mise en place.

Un concours a été lancé en 2016 et je suis heureux de vous annoncer que nous déposerons une proposition avant la fin de cette année pour la réalisation, avec l'aide de l'Etat et d'une fondation privée dont on taira le nom, à hauteur d'un tiers chacun. Nous avons eu des contacts avec l'Etat de Genève, qui a déjà réservé l'argent dans son budget 2020 pour enclencher des travaux dès après l'approbation de cette proposition par le Conseil municipal, que j'espère rapide, car tout le monde attend avec impatience – et je m'associe à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis – la mise en valeur de ce site.

**M. John Rossi (PLR).** Ma question est pour M. Rémy Pagani. Le 15 décembre 2019, le fameux Léman Express devrait permettre à des milliers de travailleurs frontaliers de venir sans voiture à Genève et faciliter notre vie. Mais est-ce pour cette raison qu'il revient nettement moins cher de faire ses besoins en euros qu'en francs suisses à la gare de Cornavin? Il faut 1 euro contre 1,50 franc. Ce tarif défavorable pour les résidents suisses sera-t-il appliqué dans toutes les gares du Léman Express? Ne serait-il pas possible de demander aux CFF d'être plus respectueux de nous, résidents suisses?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Cela me permet de faire un état de situation, en deux minutes, si vous le permettez. Le 15 décembre 2019 à 5 h, je vous invite à la gare des Eaux-Vives où arrivera – en provenance d'Evian, d'ailleurs – le premier train du Léman Express, attendu dans notre république depuis cent seize ans. Ce sera la fête tout le week-end qui suivra. J'invite aussi les commerçants, après tout ce qu'ils ont subi; on mettra à leur disposition une table et une tente pour qu'ils participent à la fête et exposent les prestations qu'ils offrent à la population. J'espère vraiment que nous pourrions faire une

fête telle qu'il y en a eu pour le M2 à Lausanne. Nous aurons des animations dans toutes les gares, y compris la gare de Champel où les travaux auront été importants.

Je suis en charge de beaucoup de choses. On m'en veut sans doute pour cette suractivité mais toujours est-il que je rappelle au conseiller municipal que je ne suis pas en charge des toilettes; ce sont les CFF.

Il y a d'autres incongruités que les CFF et le projet d'agglomération essaient de résoudre. Par exemple, les vélos: en France voisine, si vous prenez votre vélo dans le train pour aller d'Evian à Annemasse, c'est gratuit, alors que vous devez payer 3 francs en Suisse. Il s'agit de résoudre ces problèmes transfrontaliers et il a fallu un certain nombre d'années – quatre ans! – pour se mettre d'accord sur ce qui est paru en juin de cette année, soit les abonnements, le prix des déplacements depuis Evian ou Annemasse... Heureusement, Annemasse profitera d'Unireso. C'est déjà un premier pas et j'espère que nous arriverons à faire en sorte qu'Unireso se déploie partout en France voisine car nous en avons besoin. Les 150 000 personnes qui dévalent – je m'excuse de le dire comme ça – tous les matins, en voiture, Français, Vaudois ou Genevois, auront un outil à leur disposition pour se déplacer autrement, sans être pris dans les bouchons. Ils vaqueront à leurs occupations dans un train confortable!

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Ma question s'adresse au bureau, Madame la présidente. J'aimerais savoir combien a coûté l'avis de droit que le bureau a sollicité sur la légalité ou l'illégalité du quatrième vote demandé par M. Pagni lors du traitement de la proposition PR-1282. Un document confidentiel que, par ailleurs, vous lui avez transmis en primeur...

**La présidente.** La facture n'est pas arrivée, me souffle M<sup>me</sup> Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal. Je ne peux pas vous répondre autrement, Madame la conseillère municipale. Je vous remercie de votre question. La parole est à M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à tout le Conseil administratif, ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal. Elle concerne l'association Viol-Secours qui essuie des déficits de 30 000 à 40 000 francs chaque année. Le travail de soutien aux femmes qui subissent des viols et des violences, ainsi que leur accompagnement, demandent du professionnalisme et un engagement certain. Cette année, la Ville de Genève –

et j'étais heureuse de l'apprendre – a accepté de couvrir la moitié du déficit 2018, soit une somme de 15 000 francs, cantonnée au fait qu'elle serait retirée si le Canton entrait en matière pour couvrir lui-même ce déficit, ce qu'il a fait.

Je ne reviendrai pas sur le travail important de cette association, puisque malheureusement les viols et les violences faites aux femmes continuent. Elles subissent les 80% de cette violence systémique. J'ai été personnellement atterrée d'apprendre le viol de deux amies proches au mois d'août. J'aimerais donc demander à la Ville de Genève si elle ne peut pas s'engager le plus vite possible de manière pérenne pour soutenir cette association qui fait un travail indispensable, en parallèle aux campagnes de sensibilisation sur ces questions de violences, tout aussi indispensables, en ouvrant une ligne budgétaire pour 2020, de façon à permettre à l'association l'engagement d'une personne supplémentaire.

**La présidente.** M<sup>me</sup> Salerno pourra vous répondre ultérieurement, Madame la conseillère municipale. L'ensemble des conseillères et conseillers municipaux peuvent peut-être en prendre acte et garder ça dans un coin de leur tête lors du travail du budget, de manière à faire des propositions lors de son traitement. Je passe maintenant la parole à M. Pascal Altenbach.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder. Le 25 juin 2019, le Conseil municipal a approuvé le projet de délibération PRD-229 exigeant la tenue d'audits dans les départements de vos collègues Rémy Pagani et Sami Kanaan. Et, récemment, tous les citoyens ont été informés par la presse, entre autres, que les litiges entre la Ville et son personnel explosent. Il se trouve que votre département, pourtant de taille modeste, compte des pourcentages de litiges, d'absentéisme et de turn-over qui dépassent tous les records. L'an dernier, cinquante et un employés ont quitté votre département, dont vingt-deux ont démissionné. C'est le nombre le plus élevé, tous départements confondus.

Le doute n'est maintenant plus permis: il est important d'apporter les remèdes qui conviennent. Les employés de la Ville de Genève doivent travailler dans des conditions normales. S'il y a des manquements ou des incompétences dans la gestion du personnel à tous les niveaux, s'il y a des recrutements malheureux dans le personnel d'encadrement, ce qu'on peut supposer au vu des dégâts, il faut les cerner. Si des incompétents pensent que cela durera autant que durent les impôts, ils doivent être sanctionnés. Ne pensez-vous pas qu'il est temps de demander l'aide d'un audit pour analyser ces défaillances et redresser la réputation des centaines d'employés compétents qui travaillent avec conscience depuis des années et méritent, eux, notre confiance?

## Questions orales

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, j'ai envie de vous rappeler que vous travaillez dans mon département, et plus spécialement au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, où la Cour des comptes nous a demandé d'instaurer des *timesheets* pour certains employés. Ces demandes suscitent parfois des réactions. Néanmoins, s'agissant de la bonne gestion de la Ville, il est important que nous appliquions les règles qui nous incombent. L'administration évolue et les collaborateurs doivent évoluer aussi.

Vous parliez de turn-over. C'est une chance, mon département possède une palette de collaborateurs et collaboratrices souvent très convoités par le privé ou l'administration cantonale. Celle-ci s'intéresse à nos profils sociaux, à notre personnel de qualité. C'est plutôt positif pour les collaborateurs et collaboratrices de pouvoir saisir une nouvelle opportunité d'emploi. Si je pense maintenant au Service de l'état civil, par exemple, notre cheffe de service déplore souvent que son personnel, une fois formé et bien formé, soit appelé à travailler dans d'autres communes. Néanmoins, je me réjouis de ce que ces communes puissent bénéficier d'employés extrêmement compétents.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*, qui a annoncé une modification du tarif des crèches il y a quelques jours. Si je peux comprendre qu'on modifie le système, je ne comprends pas pourquoi on programme une hausse de la tarification en prétextant une augmentation des déductions fiscales au niveau cantonal. C'est sensiblement un transfert de charges, ce qui est inadmissible. J'aimerais bien savoir quelles ont été les étapes pour arriver à cette proposition. La Commission consultative de la petite enfance a-t-elle été consultée? A-t-elle émis un vote? Pourquoi cette hausse est-elle proclamée avant toute décision du Conseil municipal?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Les étapes ont été les suivantes. La modification de la tarification est issue d'une demande du Conseil administratif d'adapter les prix de pension au renchérissement. A suivi tout un processus qui a inclus le Service de la petite enfance et les institutions de la petite enfance. Pour faire court, nous avons présenté cette tarification à la Commission consultative de la petite enfance et j'ai aussi saisi la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse du Conseil municipal au mois de juin pour lui présenter ces innovations en matière de fixation du prix de pension. Le Conseil administratif a bien sûr validé cette nouvelle grille des tarifs, ce qui est de sa compétence. Les étapes ont donc été respectées.

Cette réforme a réellement pour but de simplifier la vie des familles puisqu'un seul document sera désormais demandé, à savoir l'avis de taxation. L'augmentation

est équivalente au renchérissement, même si les revenus extrêmement confortables – je pense aux revenus de plus de 200 000 francs net – verront une augmentation supérieure, en effet. Néanmoins ces mêmes familles bénéficieront de rabais fiscaux très importants puisqu'elles pourront dorénavant déduire 25 000 francs par enfant et par an, contre 4000 francs auparavant. Imaginez qu'elles pourront donc déduire jusqu'à 50 000 francs pour deux enfants!

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ma question prend racine, si j'ose dire, dans l'abattage d'un arbre en particulier, cet été, qui m'a particulièrement touché. J'ai distribué ses pives à tous mes collègues ce soir, ainsi qu'une branche avec cinq pives collégiales au Conseil administratif. Il s'agit d'un séquoia géant, pas complètement abattu mais presque, au parc des Franchises, donc sur le territoire de la Ville de Genève. Il est situé dans le haut du parc, près de l'avenue de Châtelaine, et devait faire 20 ou 30 m de hauteur. La circonférence du tronc à la base dépassait largement 10 m. La cause de l'abattage est une fente et un manque d'eau qui a fragilisé l'arbre. La sécheresse et le changement climatique aggravent cette fragilité.

Je veux donc demander à M. Barazzone, indépendamment du fait de savoir si c'est le Canton qui a donné son autorisation pour l'abattage, si c'est la Ville qui a demandé l'abattage de cet arbre...

**La présidente.** Vous en êtes à une minute trente, Monsieur le conseiller municipal. Veuillez poser votre question.

*M. Tobias Schnebli.* Les services prévoient-ils systématiquement des mesures en aval, comme le cerclage, les brides, l'ancrage avec des câbles...

**La présidente.** Vous en êtes à deux minutes...

*M. Tobias Schnebli.* ... et en amont, pour compenser le déficit hydrologique qui s'accroît avec l'urgence climatique?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous sommes devant un grand problème, à savoir l'urgence climatique, qui a augmenté durant une semaine dans notre ville cet été. Il est même prévu que nous aurons le climat actuel de Lecce tous les étés. Je suis allé en plein été à Lecce; je peux vous dire que c'est insupportable.

Ce séquoia m'a aussi profondément ému. Il a été fendu par la foudre. Cela n'empêche qu'il suscite un vrai débat. Par exemple, il y a sept ans...

**La présidente.** Vous avez deux minutes, Monsieur Pagani.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* ... on m'a dit qu'on mettrait 135 chênes de grande futaie sur l'émergence du CEVA à Champel. Or, dimanche matin, j'étais dans un parcours au parc La Grange, et je remercie le théâtre de l'Orangerie pour l'organisation de cette promenade. On nous a expliqué que des arbres de grande taille – je me réjouissais à l'idée qu'une série de chênes soient d'ailleurs plantés en ce moment – ne s'implantent pas vraiment. Ils ne grandissent pas très rapidement.

Je le dis comme je le pense: nous devons donc reconsidérer l'ensemble de notre politique et c'est d'ailleurs ce que nous avons fait avec M. Barazzone avant l'été avec notre programme de renaturation, y compris – je le dis pour M. Tobias Schnebli – en mettant des tuteurs et en envisageant le cerclage d'arbres centenaires pour permettre à notre ville de pouvoir endurer les canicules d'été, car il y en aura de plus en plus et nous avons besoin d'îlots de fraîcheur.

**M. Stefan Gisselbaek (PLR).** Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. Un habitant du quartier des Charmilles a attiré mon attention sur le fait que la route des Franchises est dans un état déplorable depuis des années, semble-t-il. Ma question est de savoir si vos services sont déjà au courant de cette situation et, le cas échéant, si un calendrier est déjà défini s'agissant de la réfection de cette route.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je traîne cette problématique, si j'ose dire, depuis mon arrivée, il y a maintenant douze ans et plusieurs mois. Nous avons un projet de changement des tuyaux aux Franchises et d'installation de phonoabsorbant. Malheureusement, je crois que le Conseil municipal ne l'a pas approuvé. Ensuite, les travaux de Cité Vieusseux ont impliqué de remettre sur le métier l'ensemble de l'aménagement de cette route des Franchises. Je suis heureux de vous dire que nous déposerons une proposition sous peu pour refaire la totalité de cette artère dès que seront finis les travaux touchant les deux bâtiments en construction, celui de la coopérative Cité Vieusseux et la maison de retraite de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées à Genève, qui est une tour. Nous engagerons alors des démarches pour une réfection de l'ensemble de la route des Franchises.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Je vous prie d'excuser ma voix, Madame la présidente; j'ai manqué d'air et d'arbres cet été.

Ma question s'adresse au magistrat en charge de l'aménagement et elle concerne les nouveaux trottoirs traversants, par exemple au boulevard des Tranchées et à la rue Voltaire. Une organisation de la société civile nous a signalé que ces bordures pouvaient atteindre 3 à 4 cm de hauteur et qu'elles représentent un vrai danger pour les cyclistes. Dans la directive sur l'abaissement des bordures de 2007, il est parfaitement stipulé que ce genre de trottoirs traversants doivent être taillés sur 1,2 m environ. Aujourd'hui, les angles sont trop pointus. La question est la suivante. Quelles sont les prescriptions derrière ces aménagements? Peut-on améliorer la situation? Quelles mesures le magistrat compte-t-il prendre pour discuter des futurs aménagements avec la société civile?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je suis aussi attentif que M. le conseiller municipal à ces trottoirs traversants. Je l'ai dit et je le redis: nous ne pouvons peindre quoi que ce soit sur notre domaine public sans l'autorisation du Canton et celui-ci a validé ces trottoirs traversants. Toutefois, j'ai bien pris note de ces difficultés pour les cyclistes. Sous le tapis, un certain nombre d'automobilistes s'en plaignent... Je ne crois pas que ce soit l'objectif de l'intervention du conseiller municipal; je l'espère, en tout cas. Je ferai en sorte que les cyclistes n'aient pas à subir ces trottoirs traversants. C'est la première fois que j'entends parler de ce problème les concernant et j'y porterai l'attention voulue.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Ma question s'adresse comme d'habitude à M. Barazzone, qui ne m'a toujours pas répondu depuis le mois d'avril. Quand remettez-vous le banc de la promenade de la tour de Champel, où tant de personnes âgées aiment s'asseoir pour prendre le soleil pendant la saison qui n'est pas le plein été? Les gens réclament, les gens demandent. Je sais que vous ne vous présentez pas aux prochaines élections mais tout de même, Monsieur le magistrat, vous devriez faire un petit effort et ne pas vous contenter de la demande d'un vieil avaricieux richissime qui a un appartement juste au-dessus et qui se plaint de ne pouvoir dormir fenêtres fermées, stores baissés, rideaux tirés et boules Quies dans les oreilles.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** A l'intention de l'ensemble des auditeurs et du Conseil municipal, je précise que je me suis rendu sur place avec M<sup>me</sup> Magnin, qui m'a expliqué qu'un des bancs avait été

## Questions orales

déplacé par les services parce qu'il dérangeait un certain nombre de personnes dans le quartier. Nous n'avons pas reçu de demande d'un prétendu riche personnage; nous avons reçu une pétition d'un grand nombre d'habitants du quartier qui se plaignaient de la place où était le banc dans le petit parc de Champel. A ma connaissance, il a été réinstallé mais à proximité; on fait un test pour voir si cela joue.

Je sais que cela ne vous contente pas à 100%, Madame Magnin, voire pas du tout, puisque vous auriez souhaité que ce banc se situe exactement où il se trouvait. Le métier de magistrat est parfois difficile. Pour un banc, on peut enflammer un quartier: une partie me demande de l'enlever, une autre, dont M<sup>me</sup> Magnin, me demande de le remettre! On essaie donc de trouver une solution à la simple implantation d'un banc et vous voyez que ce n'est pas facile. Mais on prête une attention particulière à ce dossier. On y a consacré beaucoup de temps et on continuera à le faire si c'est si important pour le quartier. Encore une fois, on ne peut pas contenter tout le monde et j'en suis bien désolé.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG).** Ma question est pour M. Barazzone. Les abribus situés au quai de la Poste, près de la place de Bel-Air, sont dans un état de délabrement avancé, représentant un danger imminent pour les usagers des Transports publics genevois (TPG), et même pour les passants. Pouvez-vous nous dire pourquoi cette situation dangereuse perdure depuis plusieurs mois? J'étais déjà intervenue à ce sujet au mois de juin. J'y suis passée hier: malheureusement, pour empêcher la vitre du toit de tomber, les TPG ont simplement mis un bout de scotch. Je vous ai d'ailleurs envoyé des photos, Monsieur Barazzone. Je souhaiterais que tout cela soit enlevé immédiatement.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je me suis rendu sur place et j'ai constaté qu'une vitre menaçait de tomber. Il est extrêmement difficile de remplacer ce genre de vitre, m'a-t-on dit. Je demande donc un peu de patience à la conseillère municipale qui s'inquiète de cette situation...

*M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG).* Vous devez la faire enlever, Monsieur Pagani! Elle est tenue par un bout de scotch. Si ça tombe sur un passant, c'est grave!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Madame... Je ne peux pas m'occuper de tout. On s'en est occupé et je ne vais pas aller décoller cette vitre! Il faut partir du principe que cela a été sécurisé et qu'on la remplacera incessamment sous peu, voilà.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz** (S). Désolée, ma question s'adresse de nouveau à M. Barazzone. Je le remercie pour certaines choses qu'il a mises en place sur la plaine de Plainpalais à la suite de mes questions. Aujourd'hui, ma question concerne les sacs en plastique dans les marchés. Malheureusement, ils sont toujours distribués tous azimuts. Je fais bien sûr du forcing et de l'information autour de moi, mais cela me fait mal au ventre. Vous m'aviez promis que vous agiriez à la fin de l'année passée pour faire en sorte que, dans tous les marchés genevois, on incite les marchands à distribuer le sac recyclable, le sac en papier ou, encore mieux, à renoncer aux sacs.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** J'avais en effet indiqué qu'on faisait des efforts s'agissant des marchés. Je me suis peut-être mal exprimé parce que nous avons fait les choses en deux temps. Tout d'abord, s'agissant des marchés, nous avons prévu qu'il ne pouvait plus y avoir de distribution gratuite des sacs en plastique; celle-ci est payante. Et, vous l'avez remarqué, nous avons aussi pris toute une série de mesures pour la fin du plastique à usage unique sur les terrasses, par exemple avec l'interdiction des pailles. Celle-ci entrera en vigueur au début de l'année prochaine, raison pour laquelle il y a peut-être eu une confusion entre l'interdiction totale des sacs plastiques et le fait de les rendre payants.

Sachez que les services continuent, dans la Commission consultative des marchés, avec les représentants des associations, dont M<sup>me</sup> Richard fait partie, de chercher des solutions à la fois politiques et techniques à ce sujet si important qu'est le plastique à usage unique. On essaie d'en diminuer la quantité par tous les leviers possibles, mais il est vrai que c'est un processus assez long. Les consommateurs ne peuvent pas changer leur pratique du jour au lendemain: on doit accompagner ce changement et donner de l'information. C'est aussi pour cela qu'on a fait les choses en deux temps.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). Je pense que ma question est pour M. Pagani. Lorsque des travaux de rénovation empiètent sur l'espace public, y a-t-il un contrôle sur l'avancement de ces travaux? Parce que certains échafaudages restent parfois en place pendant des années! C'est aussi difficile pour les personnes qui se trouvent dans ces bâtiments.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Cela me permet d'expliquer la situation. Dans le passage de la Monnaie, il y avait des échafaudages en permanence et nous sommes intervenus, M. Guillaume Barazzone principalement,

auprès du Conseil d'Etat pour dire que cela suffisait. En fait, les empiètements sur le domaine public coûtaient très cher. Le Conseil d'Etat a pris cette situation à bras-le-corps et il a décidé d'augmenter la taxe d'empiètement sur le domaine public de manière drastique. Ensuite, une levée de boucliers d'un certain nombre d'entreprises a fait que nous avons dû abaisser le tarif, mais celui-ci reste quand même important, de façon à limiter au minimum les empiètements sur le domaine public.

Les échafaudages, qu'ils empiètent de 1 m ou de 30 cm, sont taxés par la municipalité et on n'a que ce moyen-là pour faire en sorte que les uns et les autres se rendent compte que l'empiètement sur le domaine public ne peut pas se prolonger *ad vitam aeternam*. Mais, évidemment, quand des rénovations sont susceptibles de générer passablement de millions de francs, les taxes d'empiètement sur le domaine public sont négligeables et cela se prolonge. Nous n'y pouvons rien, c'est comme ça. Nous devons faire avec.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'entretien des trottoirs. J'ai eu l'occasion de faire le simple parcours allant de la place du Bourg-de-Four au Muséum d'histoire naturelle et j'ai été sidérée de constater le nombre de pavés qui manquent et de trous dans les trottoirs. Ma question est de savoir si des personnes de vos services, Monsieur Pagani, vont constater l'état des trottoirs. Ou est-ce à la population de vous signaler ces trous? Ce n'est quand même pas sans effet sur le public. Une de mes voisins s'est déchiré les ligaments en tombant à cause d'un trou dans le trottoir.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Quatre personnes se déplacent sur le domaine public pour contrôler les fouilles et les empiètements. Elles effectuent toute une série d'investigations pour repérer qui a ouvert une fouille parce que, généralement, on ne nous avertit pas, pas plus du fait qu'elles sont rebouchées au bitume alors qu'il y avait des pavés auparavant... C'est le travail de base de ces quatre personnes.

Je me réjouis par exemple de constater que la place du Molard est extrêmement sollicitée. Année après année, semestre après semestre, il faut refixer les pavés déchaussés par le passage de multiples piétons, voire d'un certain nombre de voitures pour ce qui est des Rues-Basses. Nous effectuons ce travail. Nous n'avons hélas pas suffisamment de personnes pour identifier immédiatement les problèmes soulevés à raison par la conseillère municipale qui m'a interpellé. Toutefois, je le répète, il suffit de m'envoyer une photographie en identifiant bien les lieux car j'en reçois chaque semaine. Les gens me demandent de reboucher tel trou mais si je ne sais pas où il est... Envoyez-moi

une photographie et je demanderai aux services d'intervenir. Je remercie les citoyennes et citoyens, les conseillères et conseillers municipaux qui se préoccupent de la qualité du domaine public. Une enquête a montré que nous sommes la deuxième ou troisième ville où il fait le plus bon vivre. Mais on ne peut pas être partout...

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne les bancs qui devraient être installés à la gare de Cornavin. Dernièrement, nous avons lu certaines informations dans la presse à ce sujet. J'aimerais que le magistrat nous explique la situation réelle. Y aura-t-il vraiment des bancs à la gare de Cornavin?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous avons placé deux bancs à un arrêt de la place de Cornavin. Et les CFF les ont enlevés. Nous les avons remis. Et les CFF les ont enlevés. Alors on a convenu d'une réunion pour tenter de trouver un accord et arbitrer la situation parce qu'on n'allait pas continuer ce petit jeu. On a retrouvé les quatre bancs que les CFF avaient enlevés subrepticement – dans les caves... – et on s'est mis d'accord sur la solution qui a été exécutée immédiatement, c'est-à-dire de mettre des chaises à la disposition de la population.

Je le regrette car nous ne faisons pas de l'aménagement pour contenter les uns et les autres, ni empêcher des gens de venir – car c'est bien l'objectif de certains: éloigner les jugées *personae non gratae*, comme s'il y avait des *personae non gratae* dans une gare –, ce qui me paraît une démarche complètement illusoire et assez stupide. Nous faisons un aménagement pour toute la population. Je regrette d'avoir dû céder mais les CFF pouvaient jouer à ce petit jeu tous les jours alors que les employés de la Ville de Genève ont de la difficulté à être partout.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** En préambule à ma question, je voulais juste annoncer à M. Barazzone que je lui fais la demande formelle de nous donner un tableau des arbres coupés et plantés, puisqu'il a dit qu'il pouvait le faire, ce qui ne sous-entendait pas qu'il le ferait.

Ma question s'adresse à M. Pagani; elle est en deux volets. A la rue de la Croix-Rouge, après les gros travaux de l'été 2018, il y a un an déjà, que se passe-t-il? Pourquoi les aménagements n'ont-ils pas été faits? On attend toujours. Quand seront-ils faits? Second volet, les dix pompes à vélo mises à disposition en ville de Genève sont très utiles, mais elles ont disparu depuis quelques mois. Certaines étaient cassées. Qu'en est-il? La page web de la Ville qui en parle a été mise à jour il y a un an, donc on n'y trouve rien à ce sujet.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Il peut être rapidement répondu à la question concernant les pompes à vélo. Il y a des incivilités assez incroyables: des personnes s'amuse à enlever les supports pour accrocher la pompe à la valve, d'autres sautent dessus... On les a fait réparer. C'est effectivement très utile à la population, aux cyclistes. Je regrette que ces incivilités ne nous permettent pas, pour l'instant, de mettre ces dix pompes à vélo à disposition sur le domaine public.

La rue de la Croix-Rouge est une autre affaire. Fidèles à la volonté du Conseil municipal qui voulait implanter une piste cyclable dédiée en montée et en descente, nous avons proposé un projet au service cantonal compétent et nous sommes en train de nous battre pour qu'il soit réalisé. L'essai de fermeture de la rue l'été passé, pour faire passer la circulation tout autour du parc des Bastions, n'avait posé de problème à personne puisqu'il n'y a pas beaucoup d'habitants dans ces lieux. Nous avons donc proposé une voie montante ou une voie descendante à la circulation automobile, ainsi qu'une voie montante et une voie descendante pour les bus. Nous en sommes là, malheureusement. J'espère pouvoir obtenir l'autorisation de M. Dal Busco pour concrétiser enfin cette volonté du Conseil municipal: une piste cyclable dédiée dans les deux sens, une voie montante pour les bus et une voie descendante ou montante pour les automobilistes. C'est l'objectif. Je peine à voir le bout du tunnel mais j'espère y arriver avant la fin de l'année. Nous poserons du phonoabsorbant et nous mettrons cette rue en conformité.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** J'ajoute une petite précision parce que M<sup>me</sup> Wuest ne m'a pas bien compris. J'ai indiqué qu'il était potentiellement possible de trouver le nombre d'arbres abattus mais que cela dépendait de plusieurs services et que c'était un travail titanesque. Je n'ai donc absolument pas promis de tableau.

Le seul tableau que vous pouvez obtenir et qui contiendra des chiffres sûrs, il faut le demander au Canton – puisque vous avez des représentants au Grand Conseil – parce que c'est lui qui tient les chiffres sur le nombre d'arbres abattus en ville et sur le nombre de requêtes formulées par les collectivités publiques, respectivement par les privés. Pour mettre tout le monde d'accord, faites la demande au service compétent et vous obtiendrez des chiffres précis. De notre côté, nous pouvons trouver de-ci de-là les différents projets ayant nécessité des abattages, mais nous ne tenons pas de statistique car elle n'a aucun sens pour nous.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Ma question s'adresse au conseiller administratif Guillaume Barazzone. Lors de la publication du rapport 148 de la Cour des comptes sur la police de proximité et les polices municipales, le conseiller d'Etat,

M. Poggia, avait annoncé être d'accord avec les recommandations de la Cour, à savoir supprimer la police municipale. J'aurais voulu savoir où on en était. Avez-vous des informations sur ce dossier, Monsieur le conseiller administratif? Des discussions ont-elles été engagées?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je vous remercie pour cette question importante, Madame la conseillère municipale, car c'est l'avenir des polices municipales qui se joue. La Cour des comptes propose deux options, une police unique ou un «commandement unifié»...? Je ne sais plus comment elle l'appelle exactement, mais cela n'impliquerait pas forcément l'inclusion de la police municipale au sein des forces cantonales.

Cela dit, les communes pourront faire valoir leur point de vue bientôt. En premier lieu, nous attendons la détermination de M. Poggia. Une séance de la Commission consultative de sécurité municipale est prévue bientôt, lundi prochain, de mémoire, lors de laquelle M. Poggia éclairera notre lanterne sur la position du Conseil d'Etat, sa position personnelle et les intentions du Canton.

Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est que le Conseil administratif n'est pas contre cette réflexion. Mais il souhaite que les priorités politiques de la police municipale de la Ville puissent continuer d'être fixées par les autorités de la Ville, à savoir le Conseil municipal et le Conseil administratif. Il est important pour nous d'avoir une police de proximité qui puisse s'occuper des problématiques des quartiers de la Ville et qu'on ne l'utilise pas pour d'autres choses que ce qui nous semble prioritaire en Ville. De meilleures coordinations avec la police cantonale sont toujours possibles. Sachez qu'on a fait d'énormes efforts pour travailler de concert avec elle. Toute une série d'actions communes sont liées au sort de la bonne collaboration entre les deux entités. Il y a toujours matière à s'améliorer mais je le dis franchement, et la position du Conseil administratif est unanime sur ce point: vouloir faire payer les communes tout en laissant la police cantonale ou le Conseil d'Etat fixer les priorités est une hypothèse que nous excluons d'emblée de la discussion.

Cependant, il faudra échanger avec le Conseil d'Etat car c'est à lui que revient la tâche de répondre aux recommandations de la Cour des comptes. Ce rapport était avant tout adressé au Canton puisque, par le biais du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, il fixe les compétences, les missions et l'organisation de la police municipale, ou plutôt des polices municipales.

**M. Jacques Pagan (UDC).** Ma question ne s'adresse pas à M. Barazzone. (*Rires.*) Mais, comme elle s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, qui n'est pas là, je n'exclus pas que M. Barazzone me réponde, sans le chercher particulièrement.

Ma question porte sur la Genève internationale et elle m'a été suggérée par un communiqué de presse du Département présidentiel que le Service du Conseil municipal a eu la gentillesse de nous adresser, comme il le fait usuellement. C'est un communiqué du 4 septembre 2019 faisant état de la nomination de M<sup>me</sup> Beatrice Ferrari au poste de directrice des affaires internationales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ma question est la suivante: quelles collaborations la Ville pense-t-elle développer avec M<sup>me</sup> Ferrari pour bien faire entendre sa voix dans le cadre de la Genève internationale et travailler de conserve dans l'intérêt de notre Cité?

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La magistrate vous répondra ultérieurement. Je passe la parole à M. Gazi Sahin.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse peut-être à l'ensemble du Conseil administratif, ou plus particulièrement à M<sup>me</sup> Salerno. Nous avons appris aujourd'hui que les éducateurs du foyer de l'Etoile ont écrit aux autorités cantonales une lettre dénonçant les mauvaises conditions réservées aux jeunes migrants accueillis à Genève. Souvenez-vous du jeune Ali qui s'était donné la mort il y a cinq mois, geste dû essentiellement à ses conditions d'accueil. Ma question: comment se fait-il que la Ville, pendant les cinq mois qui ont suivi cet événement tragique, n'ait rien dit aux autorités cantonales, qui traînaient pour modifier ces conditions d'accueil des jeunes migrants, qui ne semblent pas dignes de la ville de Genève?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** L'accueil des jeunes migrants a été et reste un souci de notre collectivité publique. S'agissant des compétences, c'est clairement le Canton qui a la charge et le mandat de l'accueil de ces enfants mineurs. J'ai constaté, c'est vrai, que le personnel rattaché à ces foyers manifeste son désarroi et dénonce un manque de soutien qui se traduit par un manque d'effectifs. Je vous invite donc, Monsieur le conseiller municipal, à relayer votre préoccupation, partagée par beaucoup, au Grand Conseil.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Confédération soutient financièrement les cantons et les communes qui augmentent leur subvention à l'accueil extrafamilial des enfants. Elle entend ainsi les encourager à accroître leur participation aux coûts de crèche assumés par les parents. A ce jour, seul le Canton d'Argovie a fait appel à ce soutien. Je voulais donc savoir si des démarches ont été entreprises par la Ville, respectivement par l'ACG, pour que le Canton fasse valoir cette possibilité de subventionnement.

**La présidente.** M<sup>me</sup> la magistrate vous répondra ultérieurement, Madame la conseillère municipale. Je passe maintenant la parole à M<sup>me</sup> Daniela Dosseva.

**M<sup>me</sup> Daniela Dosseva** (MCG). Merci, Madame la présidente. Ma question est adressée à M. Sami Kanaan. Une extension des horaires de la piscine des Vernets a été rendue possible grâce à un budget complémentaire approuvé par le Conseil municipal et permettant l'engagement de personnel supplémentaire, avec la création de deux postes de gardiens de piscine. Ma question est la suivante: comment la procédure de recrutement a-t-elle été faite? La Ville a-t-elle signalé les postes à l'Office cantonal de l'emploi comme elle en a l'obligation? Enfin, où habitent les personnes qui ont été engagées?

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le magistrat vous répondra ultérieurement puisqu'il n'est pas là. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini.

**M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini** (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question concerne la forêt au-dessus du Centre médical universitaire (CMU). Nous avons appris qu'une autorisation de construire a été délivrée par l'Etat de Genève en octobre 2018 pour la construction d'un immeuble de logements pour étudiants et commerces à l'avenue de Champel. Nous aimerions savoir si cela implique la destruction du bosquet existant, qui est un poumon vert du quartier? Si oui, est-il possible de bloquer ces coupes d'arbres?

Nous avons d'ailleurs constaté d'autres abattages d'arbres, notamment un saule pleureur au parc de Vermont, qui n'était pas en mauvaise santé. Nous ne comprenons pas pourquoi il a été abattu.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** En ce qui concerne Champel, je ne vois pas à quoi vous faites allusion, Madame, si ce n'est un immeuble qui vient se clipper à un immeuble borgne en face du CMU, je crois. Des autorisations de construire ont été délivrées pour cela; des oppositions étaient possibles, qui n'ont pas été faites. C'était il y a trois ans, si mes souvenirs sont exacts. Mais il faudrait encore savoir où le bâtiment à construire dont vous parlez se trouve exactement.

J'invite les conseillers municipaux à aller sur [www.sitg.ch](http://www.sitg.ch), plateforme en libre accès qui a coûté des millions de francs à notre collectivité, où ils peuvent obtenir tous les renseignements en cliquant sur la carte professionnelle, y compris les plans d'autorisation de construire.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. Aujourd'hui a été inauguré le centre d'hébergement collectif pour migrants de Rigot, très beau centre construit par l'Etat et l'Hospice général au milieu de la Genève internationale, juste en face du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). A peu près tout le monde était présent à cette inauguration: l'Hospice général, le HCR, les associations, l'Etat, des conseillers d'Etat, des migrants évidemment, et des habitantes et habitants du quartier. La Ville de Genève a été la seule à rester extrêmement discrète. M<sup>me</sup> Salerno n'a malheureusement pas pu faire le discours qui était prévu. Quelques fonctionnaires de la Ville étaient présents. Je me demandais comment la Ville s'investirait, ou pas, pour participer à l'intégration des gens qui sont là, à ce travail qui réunit tout le monde, visiblement, des habitants du quartier au HCR, dans une démarche collective.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** On peut saluer effectivement cette nouvelle réalisation en faveur des personnes réfugiées ou en attente d'un statut. Les conditions dans lesquelles elles étaient hébergées ont longtemps été insatisfaisantes; elles sont aujourd'hui à la hauteur de ce qu'on peut attendre pour ces personnes. Monsieur le conseiller municipal, vous insistez sur le fait que le Conseil administratif n'était pas présent. M<sup>me</sup> Salerno a eu un empêchement et elle s'en est excusée. Quant à mon département, il était clairement représenté.

Comme vous le soulignez à la fin de votre question, le plus important est de savoir comment nous participerons à l'intégration de ces personnes à la vie collective. Dans le cadre de la politique sociale de proximité que mon département mène, nous intégrerons ces migrants à nos projets. Le Service social est attentif – mais pas seulement lui, je pense au Service de la jeunesse, au Service des écoles et institutions pour l'enfance – à faire en sorte que le bien vivre ensemble soit une réalité, quel que soit l'endroit où l'on habite en ville de Genève.

**M. Pierre de Boccard** (PLR). Ma question concerne la plage des Eaux-Vives. J'aimerais savoir si les arbres ont bien pris. Il semble qu'ils n'aient pas très bonne mine.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Une fois n'est pas coutume, je ne peux malheureusement pas répondre tout de suite à cette question. La plage appartient au Canton et c'est lui qui gère cet espace. Nous prendrons langue avec lui pour lui reposer la question. D'après lui, le bilan est positif, y compris s'agissant des arbres. Nous nous renseignerons et nous verrons s'il faut en planter davantage. Nous avons reçu toute une série de doléances que nous avons d'ailleurs transmises au Canton.

**M. Amar Madani (MCG).** Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne le marché des Grottes. A vrai dire, j'avais posé cette question le 15 janvier 2019 mais, comme la réponse ne m'est pas encore parvenue, je me permets de la reposer. J'ai été interpellé par des marchands du marché des Grottes, qui s'interrogent sur le refus donné par vos services à leur demande de vendre de la nourriture sur ce marché, alors même que d'autres le font. Par ailleurs, les règles qui régissent ces marchés changent-elles selon le marché où l'on se trouve ?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je peux répondre à une partie de la question, à savoir l'existence de règles différentes selon les marchés. La réponse est oui, mais elles doivent s'appliquer de la même manière à tous les marchands sur le marché en question. Si vous pouviez me donner les noms des personnes qui se seraient vu refuser le droit de vendre de la nourriture, Monsieur Madani... Merci de me communiquer cela par courriel. Je vérifierai la règle générale parce qu'il y a tellement de marchés que je ne me souviens plus exactement de celle-ci. Il y a des cas particuliers. Je reviendrai vers vous dès que j'aurai la réponse.

**M. Jean Zahno (UDC).** On me demande de m'enquérir de ce qu'il en est du parc à chiens de la tour de Champel.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** J'imagine qu'il s'agit de savoir si nous créerons un espace de liberté pour chiens. La question est à l'étude au sein des services. J'avais fait un petit tour du voisinage avec M<sup>me</sup> Magnin, qui s'occupe beaucoup de son quartier et des habitants de la région, pour voir s'il était possible d'implanter un tel parc.

Nous avons eu l'idée d'utiliser la parcelle N° 4288, attenante au parc de la tour de Champel et déjà entourée d'un grillage; elle aurait fait un magnifique parc à chiens. Mais elle a été cédée aux CFF par deux personnes physiques qui habitent dans le voisinage. Nous avons donc posé la question aux CFF et à ces personnes; il se trouve qu'on ne pourra pas faire de parc à chiens à cet endroit pour des raisons juridiques et parce que la volonté des deux personnes ne le permet pas. Nous devons donc trouver une autre solution pour faire en sorte que les habitants puissent avoir assez d'espace et que les chiens puissent se délasser, cela dans un périmètre assez restreint.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Il nous reste cinq minutes avant la pause. En l'absence de résolution urgente déposée à leur sujet, nous allons prendre acte des décisions de l'ACG.

**9. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition (D-30.69).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

Outre leur fonctionnement, la création de places de crèches représente un coût important pour les communes, puisqu'on estime celui-ci à plus de CHF 30'000.- par place.

Etant donné l'effort particulièrement important à mener dans ce domaine par les communes, le Fonds d'équipement communal (FEC) puis le Fonds intercommunal (FI) les soutiennent dans cette mission depuis 2004.

Dans cette optique, il leur est octroyé une subvention unique de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

Globalement, ces dernières années, ces subventions représentaient un montant d'environ CHF 1'200'000.- par an. Ces 5 prochaines années, ce montant devrait légèrement augmenter et atteindre CHF 1'500'000.-. L'année 2020 devrait faire exception avec une somme estimée à CHF 1'700'000.-, notamment en raison de l'ouverture d'importantes structures d'accueil dans les centres urbains.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, de reconduire cette subvention de CHF 5'000.- pour chaque place de crèche créée et mise à disposition.
--

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

## 10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2020 du Bibliobus (D-30.70).

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Pour mémoire, le réseau du Bibliobus réunit 28 communes : Aire-la-Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier et Veyrier.

S'agissant du dispositif de financement, il est prévu de continuer à le faire s'articuler de la façon suivante :

- soutien général du dispositif par le FI (adopté lors de sa mise en place pour permettre un maintien du coût précédent, indépendamment de l'amélioration des prestations).  
*Montant estimé : CHF 460'000.-*
- Prise en charge partielle, par le FI, des coûts facturés aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le FI afin de permettre l'accès à cette prestation au plus grand nombre.  
*Montant estimé : CHF 270'000.-*

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, d'octroyer une subvention de CHF 730'000.- pour le financement du Bibliobus.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

**11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.71).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal.

Depuis 2010, le Fonds intercommunal se voit doté d'une enveloppe annuelle de CHF 1'000'000.- pour contribuer à des projets culturels portés par les communes.

Il a été décidé de proroger cette mesure en 2020 en lui affectant un montant similaire à celui des dernières années.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment :

- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de bénéficier d'un solide soutien financier communal, le FI ne devant qu'assumer un complément des efforts communaux et non se substituer à ceux-ci, avec un taux de subvention à ne pas dépasser ;
- l'obligation, pour l'activité concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle ;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (après-midi)  
Décision de l'ACG concernant le financement 2020 par le Fonds  
intercommunal de diverses dépenses culturelles

À titre d'exemple, en 2018, les événements culturels, financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

• Festival Antigél	CHF 400'000.-
• Assemblage'S	CHF 10'000.-
• Festiverbant	CHF 13'330.-
• Jouez, je suis à vous	CHF 22'120.-
• Accès des jeunes à la culture (LRT fonds de compensation)	CHF 170'000.-
• Évènement culturel transfrontalier « Léman express »	CHF 20'750.-
• Festival Petit Black Movie	CHF 10'000.-
• Festival Les Créatives	CHF 54'000.-
• Danse en famille	CHF 10'000.-
• Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG)	CHF 22'500.-
• Festival de La Bâtie	CHF 180'000.-
• Groove'N'Move	CHF 27'000.-
• Fête de la danse	CHF 24'300.-
• Cinéma et droits humains (FIFDH)	CHF 36'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, de maintenir l'enveloppe culturelle au même niveau que lors de l'exercice précédent, soit à CHF 1'000'000.-.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

Décision de l'ACG concernant le financement 2020 par le Fonds intercommunal de diverses dépenses sportives

**12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.72).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

Dès 2012, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal. Celle-ci a été reconduite chaque année depuis lors.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2018, les événements sportifs financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- Team Genève (LRT fonds de compensation) CHF 48'000.-
- Jeux Nationaux (2018) CHF 150'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2019, soit CHF 300'000.-.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

Décision de l'ACG relative au financement  
d'investissements informatiques généraux

**13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.73).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

**a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)**

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le canton, dans le but de relier toutes les mairies. **A ce jour, la construction du réseau est achevée et relie les 44 communes membres du Groupement intercommunal d'informatique (SIACG).**

Le raccordement des 7 dernières communes en fibre optique (Avully, Bardonnex, Cartigny, Céligny, Chancy, Choulex, Hermance) a été mené dans les délais prévus et en recherchant le maximum de collaborations possibles avec les partenaires publics intéressés, ce qui a permis des économies substantielles sur le budget d'investissement spécifique voté le 24 juin 2015 par l'Assemblée générale.

Il y a toutefois lieu de préciser, pour 2020, que les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront :

- CHF 400'000.-, d'une part, pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes et, d'autre part, pour les éléments actifs et de sécurité de l'ensemble du réseau.
- CHF 100'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les chantiers sur le territoire cantonal.

**b) Autres investissements**

Les investissements concernant les applicatifs communaux 2020 du groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à CHF 600'000.-, dont CHF 100'000.- seront financés par le groupement.

Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins en fonctionnalités informatiques toujours plus nombreux des communes, il est apparu indispensable de continuer à les financer à hauteur de CHF 500'000.- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale, réunie le 19 juin 2019, a décidé de reconduire, pour 2020, la dépense d'investissements informatiques intercommunaux de CHF 1'000'000.- destinée à financer :

- les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de CHF 500'000.-
- les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

Décision de l'ACG relative au financement d'un investissement  
pour l'application informatique petite enfance

**14. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'un investissement pour l'application informatique petite enfance (D-30.74).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

Parmi les applications au catalogue du Groupement intercommunal d'informatique (SIACG) se trouve le programme dévolu aux besoins du secteur « petite enfance » qui est utilisé pour la gestion de 57 institutions de la petite enfance et des groupements de familles d'accueil et qui doit impérativement être renouvelé.

En effet, cette solution, conçue puis mise en service il y a plus de 12 ans, a été bâtie au fur et à mesure de l'intégration de règles de gestion hétérogènes pratiquées dans les différentes communes et institutions. Elle ne correspond plus aux exigences fonctionnelles et d'exploitation attendues, en particulier pour les fonctions liées à l'accueil du petit enfant, aux ressources humaines et plannings des personnels et aux tableaux de bord de gestion.

Un projet a donc été initié par le Comité du SIACG il y a quelques mois et un appel d'offres lancé afin d'acquérir un logiciel du marché répondant à ces besoins.

Les objectifs de ce projet sont :

- Intégrer et déployer dans les communes et institutions un outil informatique du marché bénéficiant de bonnes pratiques éprouvées.
- Disposer des fonctionnalités nécessaires à la gestion financière et des ressources humaines ainsi qu'au soutien des activités d'accueil.
- Assurer une solution technique à jour, sécurisée et permettant une vision pérenne.
- Intégrer les innovations métier et technologiques actuelles.

L'étude préliminaire du marché et l'évaluation des travaux à conduire ont fait apparaître un coût global du projet estimé à CHF 1'500'000.-, qui devra être engagé sur deux ans à partir de l'exercice 2020. Le Comité du SIACG, considérant l'impossibilité de consentir à cet investissement exceptionnel par le budget d'investissement usuel du Groupement, a proposé de les faire financer par le FI.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, d'octroyer une subvention exceptionnelle d'investissement, qui sera engagée sur plusieurs années à partir de 2020, de CHF 1'500'000.- destinée au renouvellement de l'application informatique dédiée aux institutions de la petite enfance.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

**15. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7 400 000 francs (D-30.75).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

Cette participation a été introduite pour la première fois en 2008, afin d'aider les communes à assumer le désengagement du canton issu du transfert de charges (passage de sa participation de 50 % à 10 % des coûts publics du GIAP).

Elle a ensuite été prorogée d'année en année, en passant progressivement de 30 % en 2008 à 14 % entre 2015 et 2018 puis à un montant fixe de CHF 7'000'000.- en 2019.

Considérant la forte augmentation du nombre des enfants accueillis qui entraîne une augmentation substantielle des cotisations communales au GIAP, il est apparu nécessaire de limiter partiellement ces coûts en augmentant le soutien du FI.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale a décidé, le 19 juin 2019 de porter, pour 2020, la participation du FI aux coûts publics du GIAP à CHF 7'400'000.-.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

Décision de l'ACG relative à la participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

**16. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.76).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>19 juin 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>27 juin 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b> ( <i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC</i> )	:	<b>14 octobre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>21 octobre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

Les charges de fonctionnement du Grand Théâtre émergeant au budget de la Ville de Genève - subvention de 9,5 millions de francs à l'Orchestre de la Suisse romande non comprise - représentent un montant net de 44 millions de francs. À cette somme, la Ville de Genève ajoute une subvention (hors gratuités) de 10,8 millions de francs.

L'importance de cette institution de renom n'est pas à démontrer. Qui plus est, la scène de Neuve accueille un public en provenance de toute la région.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, de proroger pour 2020 la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre au niveau 2019, soit CHF 2'500'000.-.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

**17. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**18. Interpellations.**

Néant.

**19. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Après la pause, nous voterons les renvois directs en commission, puis les demandes d'urgence – il n'y en a pas beaucoup – avant de poursuivre dans l'ordre du jour. Bon appétit, tout le monde!

Séance levée à 19 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	626
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	626
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	627
4. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Amanda Ojalvo remplaçant M <sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, conseillère municipale démissionnaire . . . . .	633
5. Election d'un-e représentant-e Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Antoine Maulini, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979 modifiés par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, art. 9 et 10) (RCM, art.130, lettre B) . . . . .	633
6. Election d'un-e représentant-e Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Pierre Losio, décédé (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art.130, lettre B) . . . . .	634
7. Pétitions. . . . .	634
8. Questions orales . . . . .	638
9. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition (D-30.69) . . . . .	663
10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2020 du Bibliobus (D-30.70) . . . . .	664
11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.71) . . . . .	665

12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.72) . . . . .	667
13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.73) . . . . .	668
14. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'un investissement pour l'application informatique petite enfance (D-30.74) . . . . .	669
15. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7 400 000 francs (D-30.75) . . . . .	670
16. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.76) . . . . .	671
17. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	672
18. Interpellations . . . . .	672
19. Questions écrites . . . . .	672

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*